



PROCÈS-VERBAL DE LA TÉLÉCONFÉRENCE DU
BUREAU DE DIRECTION TENUE LE
JEUDI 17 MAI 2018, À 19 H, HEURE DE TORONTO

MEMBRE DU BUREAU DE DIRECTION PRÉSENTS : Juge Robert Gorin, juge Marco LaBrie, juge Theodore K. Tax, et juge Karen L. Lische.

ABSENCES : Juge Mayland McKimm, juge Danielle Dalton et juge Joe De Filippis

OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTATATION DU QUORUM ET ORDRE DU JOUR

La réunion est ouverte à 19 h 02 par le président, le juge Robert Gorin, qui préside et déclare le quorum atteint.

PROCÈS-VERBAL DE LA TÉLÉCONFÉRENCE DU BUREAU DE DIRECTION DU 18 JANVIER 2018 (VERSION FRANÇAISE)

La version française du procès-verbal de cette téléconférence a été distribuée aux membres du Bureau de direction avant la réunion.

MOTION : La juge Karen Lische PROPOSE, avec L'APPUI du juge Marco LaBrie, d'adopter la version française du procès-verbal de la téléconférence du Bureau de direction du 18 janvier 2018. LA MOTION EST ADOPTÉE.

PROCÈS-VERBAL DE LA TÉLÉCONFÉRENCE DU BUREAU DE DIRECTION DU 15 MARS 2018 (VERSION ANGLAISE)

La version anglaise du procès-verbal de cette téléconférence a été distribuée aux membres du Bureau de direction avant la réunion.

MOTION : Le juge Marco LaBrie PROPOSE, avec L'APPUI de la juge Karen Lische, d'adopter la version anglaise du procès-verbal de la téléconférence du Bureau de direction du 15 mars 2018. LA MOTION EST ADOPTÉE.

CONFÉRENCE 2018 – MONTRÉAL, QUÉBEC

Le juge Marco LaBrie a indiqué qu'il n'y avait rien de nouveau à signaler depuis le dernier rapport. Le programme de formation est presque terminé et il ne reste qu'une heure et demie à combler sur le programme de deux jours.

CONFÉRENCE 2019 – ALBERTA

Le rapport de la juge Danielle Dalton est reporté à la prochaine réunion en raison de son absence.

CONFÉRENCE 2020 – NOUVELLE-ÉCOSSE

Le juge Theodore K. Tax rapporte que les présidents des comités sont en place pour tous les aspects de la conférence (site Web, accueil, activités sociales, etc.). Les choses avancent rondement.

MOTION : Le juge Robert Gorin PROPOSE, avec L'APPUI du juge Marco LaBrie, d'adopter les rapports sur les diverses conférences. LA MOTION EST ADOPTÉE.

MESURES À PRENDRE

a) Mise à jour relative au renvoi du Québec

Le juge Marco LaBrie a rapporté que le juge Gorin a récemment fait circuler une copie de la décision de la Cour d'appel du Québec. Les juges de la Cour supérieure ont présenté une requête demandant que leurs dépens relatifs au renvoi soient payés à l'avance. Leur requête a été rejetée. Il s'agit du seul nouveau développement depuis notre dernière rencontre en avril dernier à Montréal.

b) Médaille de l'ACJCP

Le juge Gorin a indiqué que la médaille de l'ACJCP sera remise à la juge Odette Perron. La juge Perron s'est dite très heureuse et honorée par la nouvelle. Il se trouve qu'elle était en Italie au moment où elle a appris la nouvelle et elle a dit que celle-ci a rendu ses vacances encore plus mémorables. Elle sera présente à la conférence du Québec à l'automne et elle a très hâte d'y assister.

c) Prix de la justice de l'ACJCP

Le juge Marco LaBrie a indiqué que le Prix de la justice de l'ACJCP sera remis à la juge Elizabeth Corte. Il n'a pas encore eu l'occasion de lui parler; cependant, ils ont échangé des messages vocaux. Le juge LaBrie a indiqué qu'il ne voulait pas simplement lui laisser un message l'informant de la bonne nouvelle, mais qu'il voulait la lui annoncer personnellement de vive voix. À l'heure actuelle, elle n'a toujours aucune idée que le prix lui sera remis. Le juge LaBrie indique qu'il veillera à ce qu'elle assiste à la conférence d'automne qui se tiendra à Montréal.

d) Égalité et diversité – Règle de trois ans pour le comité

La juge Danielle Dalton devait rédiger une lettre que le juge Robert Gorin allait envoyer à tous les membres du Comité sur l'égalité et la diversité. Étant donné l'absence de la juge Dalton, cette question est reportée à la prochaine réunion.

e) Compte rendu de la réunion du printemps du conseil d'administration et réunion de l'année prochaine

La juge Karen Lische a indiqué qu'elle a signé le contrat pour la réunion du conseil d'administration du printemps 2019 au Delta, à Montréal. Elle a pu négocier un tarif de 150,00 \$ pour les chambres et obtenir la suite présidentielle pour la suite d'hospitalité. En ce qui concerne la réunion de l'année prochaine, elle veillera à ce que les installations soient accessibles. Les dates de la conférence du printemps coïncident avec le programme de formation des nouveaux juges offert à Bromont. Le programme de Bromont débute le dimanche 7 avril 2019. L'ACJCP tiendra la réunion du printemps des membres du Bureau le vendredi 5 avril 2019 et les réunions du conseil d'administration auront lieu le samedi 6 avril et le dimanche 7 avril 2019. Le dimanche 7 avril, les membres du Bureau de direction de l'ACJCP se rendront à Bromont.

Les membres du Bureau préfèrent se rendre de Montréal à Bromont, puis directement à Ottawa, comme ce fut le cas cette année. Les membres du Bureau s'entendent pour dire que les journées du dimanche et lundi étaient ainsi plus détendues, ce qui a permis plus de souplesse lors des rencontres avec la ministre fédérale de la Justice et les juges de la Cour suprême du Canada. La juge Lische a déjà réservé les chambres d'hôtel des membres du Bureau au Delta d'Ottawa pour le dimanche 7 avril 2019.

f) Forum des directeurs

Le juge Robert Gorin a indiqué qu'il n'y a pas grand-chose qui nécessite l'intervention du Forum des directeurs pour le moment. L'augmentation des frais est passée avec la clarification de la structure. Le document académique que doit préparer le Dr Paul Thomas sera terminé. Les dépenses du juge John Maher ont été couvertes. L'approbation de la proposition révisée du budget est terminée. Les objectifs du Comité de justice autochtone ont été établis et les postes de ce comité ont été pourvus. Remise de la médaille de l'ACJCP à la juge Odette Perron. La question des peines minimales obligatoires a été soulevée lors de notre rencontre avec la ministre fédérale de la Justice le 23 avril 2018. La seule question en suspens est la résolution des directeurs de Charlottetown concernant la Pologne et l'élaboration de lignes directrices. En raison de la maladie de la juge Carena Roller, cette question a été reportée. Le juge Marco LaBrie a accepté d'examiner pendant combien de temps celle-ci peut être reportée avant que des mesures ne soient prises. Le Bureau devra rester en contact avec la juge Carena Roller.

g) Autres points à l'ordre du jour

La juge Karen Lische a indiqué qu'elle a une liste de quatre (4) points qui doivent être mis à jour dans le guide. La juge Lische espère mettre le guide à jour pendant ses vacances d'été, lorsqu'elle aura plus de temps.

Le juge Theodore Tax a indiqué qu'il souhaiterait voir un maintien ou une amélioration des rapports entre l'ACJCP et l'Association du Barreau canadien. Une rencontre avec le Comité de direction de l'ABC serait peut-être possible au printemps alors que les membres du Bureau seront de passage à Ottawa. Le juge Tax examinera cette possibilité. Le Bureau reviendra sur cette question lors de la téléconférence du Bureau de direction du 12 juillet 2018.

NOUVEAUX POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Le juge Robert Gorin a souligné qu'il est important que les membres du Bureau soient sur la même longueur d'onde avant que chacun se positionne individuellement vis-à-vis qui que ce soit. Par exemple, on a suggéré à un président de comité de longue date qu'il devrait démissionner alors que le Bureau n'a pas été consulté et n'est pas nécessairement du même avis.

L'Institut national de la magistrature (INJ) est actuellement en pleine transformation. Une fois que le nouveau mandat et le nouveau chef de la direction de l'INJ seront en place, le Bureau aura une meilleure idée de la façon de procéder.

Le juge Theodore Tax a mis à jour le Bureau en ce qui concerne le litige de l'association de la Nouvelle-Écosse.

PROCHAINE RÉUNION – 12 JUILLET 2018 à 19 H (HNE)

La juge Karen Lische a précisé que la prochaine réunion du Bureau est prévue pour le 12 juillet 2018 à 19 h (HNE) et a rappelé à tous qu'une réunion du Bureau de direction et des directeurs aura lieu le 14 juin 2018.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La réunion est levée à 20 h 52.

MOTION: La juge Karen Lische PROPOSE, avec l'appui du juge Marco LaBrie, de lever la séance. LA MOTION EST ADOPTÉE